

Le REGLEMENT D'ORDRE D'INTERIEUR Du Centre de Vacances de l'ASBL ESCALPADE

Le projet pédagogique du Centre de Vacances de l'ASBL ESCALPADE

L'ASBL ESCALPADE organise au cours des vacances scolaires de l'été une plaine de vacances pendant 6 semaines :

- Pour des enfants âgés de 30 mois à 13 ans atteints de déficiences physiques (type 4) ;
- Pour des ados âgés de 13 ans à 20 ans atteints de déficiences physiques (type 4)
- Hors Covid, il y a aussi une intégration avec des enfants valides.

Ces semaines de stages se déroulent au sein du bâtiment de l'école fondamentale Escalpade, rue des Bruyères 2 à 1348 Louvain-la-Neuve pour les plaines de 30 mois à 13 ans, et du bâtiment de l'école secondaire Escalpade, Place Albert Ier, 1 à 1300 Limal pour les plaines de 13 à 20 ans.

Pendant ces deux mois d'été, l'ASBL ESCALPADE organise au profit des enfants non valides et valides un accueil non résidentiel autour de plusieurs activités ludiques, sportives ou créatives comme des bricolages, des ateliers de cuisine, des ateliers de musique, cyclo-danse, théâtre, impro, excursions, animations ludiques et artistiques diverses autour d'un thème central choisi et différent par semaine.

Pour l'encadrement de ces plaines, l'ASBL Escalpade fait appel à des animateurs compétents, en nombre suffisant, ayant pour la plupart une expérience avec des enfants/ados atteints de déficiences physiques.

Nous prévoyons un minimum d'un animateur pour 2 enfants. Quand il s'agit d'un enfant lourdement dépendant, afin de garder l'esprit de stages et non de garderie nous engageons 1 animateur référent par enfant lourdement dépendant.

Le Centre de Vacances spécialisé travaille également en étroite collaboration avec La Ferme Equestre pour les stages d'hippothérapie et d'autres ASBL comme pour la zoothérapie et la musicothérapie.

Les organisateurs et équipes d'animateurs

L'organisation de la plaine est gérée par l'ASBL Escalpade.

La coordinatrice et personne de contact est la coordinatrice de l'ASBL Martine Mortelmans joignable au n° 010/244.999. En cas d'absence, la référente =coordinatrice pédagogique du stage de la semaine est joignable au numéro de GSM indiqué dans le carnet de stage des enfants.

L'équipe hebdomadaire des animateurs sera confirmée avant chaque plaine hebdomadaire et sera constituée de 7 personnes au minimum. L'équipe est multidisciplinaire pour répondre au type d'enfants qui fréquentent les plaines. Il s'agira d'un « référent » ayant une bonne connaissance des enfants non valides fréquentant l'école, ainsi que d'un paramédical et/ou d'une puéricultrice ou animateur actif dans le secteur socio-culturel. Les animateurs étudiants qui souhaitent s'investir dans l'accueil de jeunes non valides seront également présents au cours des semaines.

Les animateurs ont minimum 18 ans. Exceptionnellement, des animateurs qui ont moins de 18 ans peuvent animer une plaine. Ils sont supervisés par la coordinatrice ou un animateur référent.

Nous accueillons aussi des stagiaires qui doivent effectuer un stage sur le terrain afin de valider une formation.

Hors Covid, Le Centre de Vacances limite la capacité d'accueil à 15 enfants non valides (et valides) présents simultanément par semaine mais avec les mesures sanitaires de ces dernières années, le nombre a été limité à 12 par semaine.

Si le nombre de 10 enfants inscrits n'est pas atteint au cours d'une semaine, l'ASBL Escalpade se réserve le droit d'annuler la plaine en question.

Organisation quotidienne

La journée débute à 9h et se termine à 16h.

Une garderie gratuite est prévue de 8h30 à 9h00 et de 16 à 17h pour les enfants à LLN.

Dans le cas où les parents sont dans l'impossibilité de venir rechercher eux-mêmes leur enfant, ils préviendront le référent qui se permettra de vérifier l'identité de la personne. L'enfant ne peut pas être confié à une personne de moins de 18 ans.

Aucun transport n'est prévu pour amener les enfants et les ados à la plaine de vacances. Cependant, en cas d'activités extérieures, le transport sera organisé par la coordinatrice de la semaine, supervisée par la coordinatrice générale des stages, dans un minibus adapté et dans des voitures privées, il y a une assurance prévue pour les déplacements pendant les stages.

Chaque enfant emportera son repas du midi et sa ou ses collations. Une liste plus détaillée sera remise à chaque enfant avant la plaine (cfr « Liste des objets à amener chaque jour »).

Les parents d'un enfant inscrit, malade ou qui ne peut se présenter, est tenu d'avertir le référent au plus tard le matin.

Les parents doivent remettre une autorisation écrite en cas de médicaments à donner.

Les documents médicaux sont gardés au bureau de la coordinatrice.

Les enfants ou les ados pour lesquels il faut prévoir une alimentation par sonde gastrique ou un autre soin spécial sont accueillis si et seulement si les parents trouvent une infirmière pour venir faire ces gestes médicaux et paramédicaux.

Nos stages n'ont pas d'infirmière sur place (contrairement aux écoles pendant l'année scolaire).

Le premier jour de stage, à chaque enfant sera attribué un animateur référent pour la durée du stage dont le nom sera communiqué aux parents via le carnet de stage.

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font en ligne via le site www.escalpade.be.

En général vers le 15 mars, les inscriptions sont ouvertes sur le site et un courrier est distribué dans les cartables des élèves à Escalpade. Les informations peuvent être obtenues sur simple demande, soit en s'adressant par téléphone au 010/244.999, soit via l'envoi d'un mail à l'adresse suivante, asbl@escalpade.be, soit via le site www.escalpade.be.

Les plaines sont ouvertes en priorité aux élèves des écoles Escalpade et aux enfants des membres de l'ASBL Escalpade jusqu'au lundi qui suit les vacances de Pâques.

Les frais d'inscription s'élèvent pour une semaine de 5 jours à € 145,00 pour les stages multi activités, et pour les stages à thème (musique, artistique, cyclo-danse, cuisine) à € 225€ pour le stage hippothérapie et à 200 € pour le stage ado excursions. Ces prix peuvent varier selon le cout d'investissement pour le stage.

Une réduction de € 10 par plaine est appliquée au deuxième enfant et une réduction de € 5 pour la deuxième plaine et de € 10 pour les suivantes.

L'inscription au(x) stage(s) est définitive à la réception du paiement qui doit être effectué par virement sur le compte de l'ASBL au plus tard pour le 15 juin (date précisée sur le site et dans les documents d'inscription). Sauf cas exceptionnel, le remboursement du stage ne sera accordé que sur présentation d'un certificat médical et ce, à partir de 3 jours d'absence.

Le coût du stage ne doit pas empêcher la participation d'un enfant. Les parents sont invités à prendre contact avec la Coordinatrice des stages pour trouver ensemble une solution.

Assurance

La plaine de vacances est assurée par un RC organisateur (RC dommages corporels, RC dommages matériels, protection juridique, dommage aux biens), par une RC accident de travail pour les animateurs, par une Omnium Mission pour les déplacements des animateurs sur le trajet du travail et pour des déplacements liés aux stages, et par un RC participant (protection juridique et individuelles accidents).

Formulaires

* CARNET DE ROUTE

Les parents complèteront pour chaque enfant ou ados moins valide un carnet de route et pour chaque enfant ou ado valide une fiche santé ainsi qu'un document droit à l'image, indispensables pour l'équipe des animateurs. Le Carnet de route comprend une fiche de soin d'urgence nous permettant, le cas échéant, de pouvoir prendre dans un délai rapide toutes les mesures indispensables en cas d'urgence ou d'accident. Si le participant souffre d'épilepsie, les parents complèteront également le document épilepsie. Ces documents seront remplis, dans la mesure du possible, online, et transmis par mail à l'ASBL Escalpade au plus tard le 15 juin.

*CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical est indispensable pour participer aux stages et doit être rendu au plus tard, le premier jour du stage. Sans ce certificat, la Coordinatrice de la plaine se réserve le droit de ne pas accepter l'enfant.

* ATTESTATION DE PRESENCE

Les parents des enfants ou ados inscrits recevront à l'issue de la dernière plaine fréquentée par leur enfant une « Attestation de présence » à remettre à la mutualité en vue d'une intervention éventuelle.

* ATTESTATION FISCALE

Les parents des enfants ou ados inscrits recevront à l'issue de la dernière plaine fréquentée par leur enfant une « Attestation fiscale » (enfant de -18 ans pour les enfants moins valides et -12 ans pour les enfants valides).

L'ASBL Escalpade se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs jours de stages en cas d'intempéries ingérables ou de canicule.(activation de la cellule CELINE)

Le présent règlement est accessible sur le site de l'ASBL www.escalpade.be ou sur demande expresse.

Louvain-la-Neuve, le 13 janvier 2022.

Pour L'ASBL Escalpade
Martine Mortelmans Coordinatrice des stages